



SAS GAMES GENERATION  
 Ccial Carrefour Market  
 Petit chemin d'Aix 13120  
 GARDANNE FRANCE  
 TEL :04 42 51 41 55

magtona@hotmail.fr

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS

KARIM R / DEFFILIP3 / GARDANNE /

# FACTURE

DATE	NUMERO
21/02/2024	200029362
FACTURE DUPLICATA 1 (FAC) 1/1	

MME DEFFILIPPI SANDRA  
 180 G CHEMIN DU CARME  
 83560 RIANIS

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
1	Coque Renforcée Samsung G S24 ULTRA AIR Garantie à vie Transparente Force Case ( )	20%	24,99 €	29,99 €		24,99 €	29,99 €
1	FILM PLUG AND USE BRILLANT SMARTPHONE LOOKPROTECT ( ) REMISE CLIENT 50% accord KR	20%	24,99 €	29,99 €	15,00 €	12,50 €	15,00 €
1	SAMSUNG GALAXY S24 ULTRA 5G 256GO GRIS SFR ( ) RENOUVELLEMENT CARRE 5G UP M PRIX 210GO 5G 24M  IMEI : 351885217111458 REF COMPTE :2L1MUL N° COMMANDE :5318134183 N° APPEL : 07.77.14.33.53  *** REMISE PROMOTIONNELLE 150 € *** 02XS19-1014055-351885217111458-150-210224  Donnez-nous votre avis sur votre visite! Merci de répondre à l'enquête téléphonique ou mail que vous allez recevoir prochainement	20%	625,83 €	751,00 €		625,83 €	751,00 €

Mode	Montant	Echéance	Références	Date	Total ht :663,32 € 20 %	663,32 €
REPRIS	41,00 €	21/02/2024	52XS19-1014055-8682-041	21/02/2024		
FLOA Bank	710,00 €	21/02/2024	5318134183/128905	21/02/2024	Total Tva :132,66 € 20 %	132,66 €
ESP	44,99 €	21/02/2024		21/02/2024	<b>Total TTC</b>	<b>795,99 €</b>

<b>MONTANT A PAYER</b>	<b>795,99 €</b>
<b>RESTE A PAYER TTC</b>	<b>0,00 €</b>

Nbr lignes 3 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.iaG\_ Logiciel 3GWIN B170

21/02/2024 15:53:36

30.0.323.0



Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0.02 €

Les mobiles sont garantis 24 mois hors oxydation et casse, à l'exception des produits Apple garantis 12 mois et des batteries vendues seules garanties 6 mois.

A partir du 1er Janvier 2013, tout retard de paiement entre professionnels sera sanctionné par le versement d'une indemnité forfaitaire de 40€.

Pénalités réservées aux professionnels : Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restant dues, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 mai 2021)